



Plan de gestion des usages récréatifs du lac Saint-Charles 2026-2030

Version préliminaire

Mai 2026

Table des matières

Mise en contexte	3
Le lac et la rivière Saint-Charles : un joyau à protéger dans l'ère du plein air	3
Les usages récréatifs et la protection du lac Saint-Charles.....	3
Une collectivité mobilisée et une Ville prête à agir	4
Historique du projet	4
Territoire visé	5
Portrait récréatif et environnemental	6
Portrait récréatif - Faits saillants et enjeux	6
Portrait environnemental - Faits saillants et enjeux.....	6
Vision	7
Orientations	7
Plan d'action 2026-2031	9
Suivi de la mise en œuvre	11
Un équilibre à atteindre.....	12

Mise en contexte

Le lac et la rivière Saint-Charles : un joyau à protéger dans l'ère du plein air

La pratique d'activités physiques en plein air connaît un engouement sans précédent au Québec. Depuis la pandémie de 2020, l'intérêt pour bouger en nature, déjà en hausse depuis quelques années, a atteint de nouveaux sommets. Les sites de plein air situés en milieu urbain et périurbain sont les plus achalandés, au point d'être parfois saturés.

Ce boum de fréquentation n'est pas sans conséquence pour plusieurs milieux naturels, notamment le lac et la rivière Saint-Charles. Sans encadrement adéquat, cet achalandage peut compromettre la sécurité des usagères et des usagers, la qualité de leur expérience ainsi que la protection de l'environnement.

Par exemple, on observe une augmentation des interventions d'urgence, des débordements dans les stationnements, une perte de quiétude pour les personnes résidant à proximité ainsi qu'une accumulation de débris, etc. Un juste équilibre doit être trouvé entre la protection des écosystèmes naturels et l'accessibilité pour les usagères et les usagers. L'accès à ces milieux est un privilège et nécessite d'en prendre soin. En effet, une saine gestion des activités de plein air implique de tenir compte du territoire dans lequel elles se déploient.

À l'heure actuelle, plusieurs organisations et groupes citoyens se mobilisent aux côtés de la Ville de Québec pour préserver la rivière et le lac Saint-Charles. Ces plans d'eau, d'une richesse naturelle, culturelle et économique irremplaçable, constituent la principale source d'eau potable de la région, alimentant plus de 300 000 citoyennes et citoyens de Québec, mais aussi de L'Ancienne-Lorette, de Saint-Augustin-de-Desmaures et de Wendake.

Les usages récréatifs et la protection du lac Saint-Charles

Plusieurs enjeux affectent la qualité de l'eau du lac Saint-Charles, notamment les eaux usées, les sédiments ou encore les chlorures. Leur accumulation en trop grande quantité provoque l'eutrophisation du plan d'eau, c'est-à-dire son vieillissement accéléré. Différentes analyses réalisées au cours des dernières années par l'organisme Agiro ([diagnostics 2012, 2016 et 2022](#)) ont confirmé ces problématiques et un [plan d'action](#) est en œuvre pour inverser la tendance et éviter de perdre certains usages, dont le plus important est l'approvisionnement en eau potable pour environ 53 % de la population de l'agglomération de Québec.

Les usages récréatifs, s'ils sont mal gérés, peuvent aussi contribuer à amplifier les problématiques rencontrées, notamment par le piétinement des bandes riveraines qui engendre de l'érosion, l'accumulation de déchets ou encore la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. C'est pourquoi la Ville de Québec veut se doter d'un plan de gestion complémentaire aux autres plans d'action en cours et aux réglementations en vigueur, afin de mieux encadrer la pratique d'activités récréatives sur ces plans d'eau. Tout en ciblant précisément les impacts des usages récréatifs, ce plan sera mis en œuvre en cohérence avec les objectifs d'autres grandes planifications de la Ville, comme le [Plan de protection des sources d'eau potable \(bassin de la rivière Saint-Charles\)](#), le [Plan de gestion des milieux naturels du haut bassin de la rivière Saint-Charles](#), la [Stratégie en faveur de la biodiversité](#) et le [Projet de région Biosphère](#).

Une collectivité mobilisée et une Ville prête à agir

Dans le cadre de consultations publiques tenues en 2020, les usagères et les usagers du haut bassin versant de la rivière Saint-Charles ont fait part de nombreux irritants liés aux usages récréatifs. Pour réfléchir collectivement aux suites à donner, la Ville a mis sur pied le Comité des usagères et des usagers du haut bassin versant de la rivière Saint-Charles.

Son principal mandat est de s'assurer d'une concertation adéquate entre les différents groupes et personnes qui utilisent les cours d'eau du haut bassin de la rivière Saint-Charles, dans une optique de préservation des milieux naturels, de protection de la qualité de l'eau et de cohabitation harmonieuse des usages.

En parallèle aux travaux du comité, plusieurs actions ont été mises en œuvre par la Ville en collaboration avec ses partenaires. Les travaux du comité ont rapidement fait émerger le besoin de se doter d'un plan de gestion concertée des usages récréatifs comme action principale afin de structurer les efforts.

Historique du projet

Année	Actions
2020	<ul style="list-style-type: none">• Tenue d'une première consultation publique sur les enjeux touchant le lac Saint-Charles• Création du comité des usagères et des usagers
Plusieurs actions réalisées entre 2021 et 2026	<ul style="list-style-type: none">• Mise sur pied d'une brigade nautique (sensibilisation)• Production d'outils de communication sur les bonnes pratiques (dépliant, site Web, etc.)• Suivi de l'intégrité des milieux naturels
2022	<ul style="list-style-type: none">• Réaménagement de la mise à l'eau au pont à Patates
2023	<ul style="list-style-type: none">• Enquête sur les usages récréatifs dans le secteur• Installation de stations temporaires de nettoyage des embarcations• Mandat pour élaborer des recommandations d'action avec une firme externe• Installation de bouées pour le myriophylle à épis
2024	<ul style="list-style-type: none">• Installation de bouées supplémentaires pour le myriophylle à épis• Mise en place d'un corridor de navigation pilote sur un site au lac• Sensibilisation sur les espèces exotiques envahissantes
2025	<ul style="list-style-type: none">• Redémarrage du projet de réaménagement de la mise à l'eau au Centre écologique Léopold-E.-Beaulieu• Réception du rapport de recommandations de la firme externe• Mise sur pied d'un comité interne de coordination impliquant différentes unités administratives
2026	<ul style="list-style-type: none">• Priorisation des mesures incluses au rapport de recommandations• Rédaction du document préliminaire pour la consultation publique• Suite de la consultation publique avec la population et les différentes parties prenantes pour présenter la version préliminaire du <i>plan de gestion des usages récréatifs du lac Saint-Charles</i>• Adoption de la version finale du <i>plan de gestion des usages récréatifs du lac Saint-Charles</i> (à venir)

Territoire visé

Les mesures du plan de gestion ciblent le lac Saint-Charles et la rivière Saint-Charles en amont du Château d'eau, situés au nord de la ville de Québec, dans l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles. Cette zone touche les quartiers de Loretteville, de Saint-Émile et du Lac-Saint-Charles.

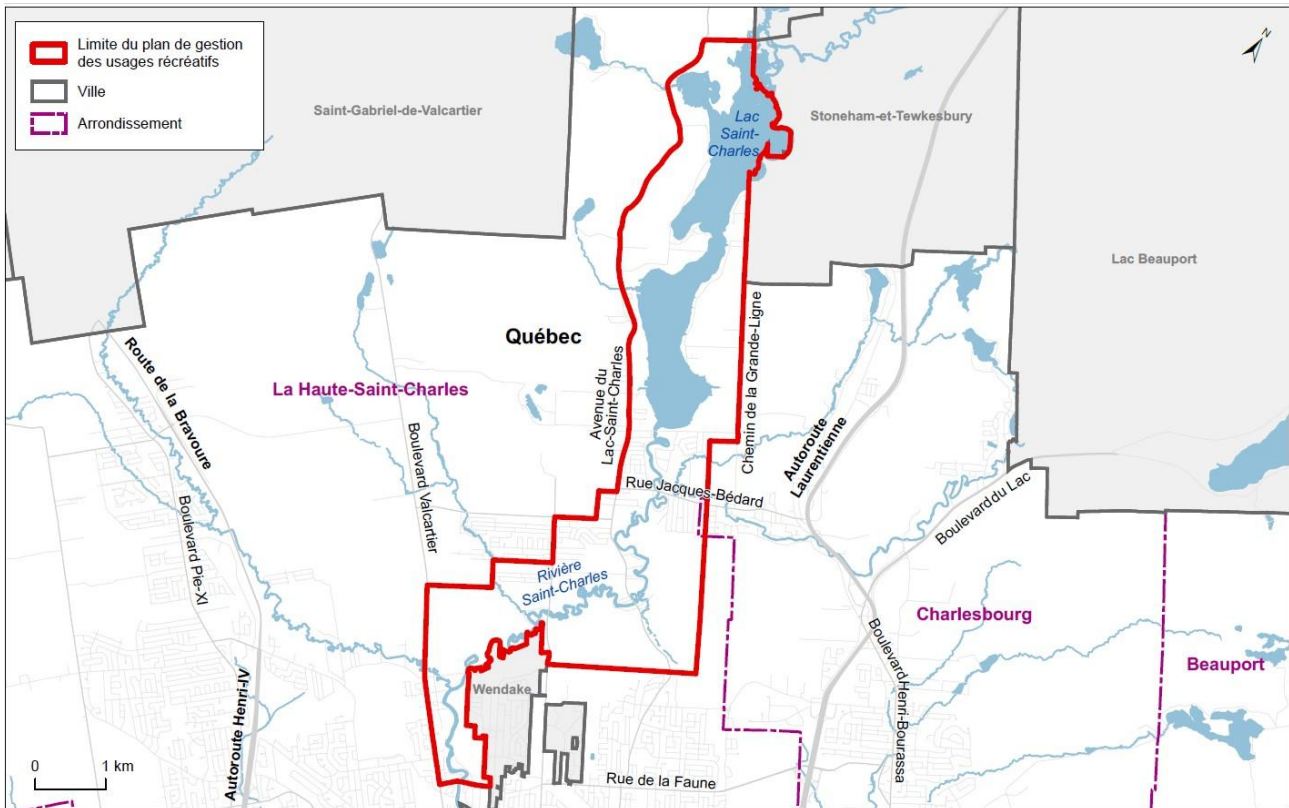


Figure 1 : Territoire d'intervention pour le plan de gestion des usages récréatifs du lac Saint-Charles

Portrait récréatif et environnemental

Les constats reposent sur un ensemble de travaux, incluant des études, des sondages, des entrevues réalisées auprès de parties prenantes clés, ainsi que des analyses complémentaires.

Portrait récréatif — Faits saillants et enjeux

- Le secteur s'inscrit dans un paysage combinant une offre d'activités de plein air attractive et une zone urbaine accessible, ce qui en fait un secteur à fort achalandage plus ou moins maîtrisé selon les sites.
- La grande majorité des personnes qui pratiquent des activités de plein air dans ce secteur provient de la Ville de Québec, plus spécifiquement des arrondissements de La Haute-Saint-Charles et des Rivières.
- Les activités estivales les plus pratiquées sont la planche à pagaie, le kayak, le canot et la pêche. Bien que moins importantes, certaines activités sont aussi pratiquées durant la saison hivernale, notamment la raquette, le ski de fond, le patinage et le vélo à pneus surdimensionnés (fatbike).
- Aux périodes de pointe, les pôles d'activités encadrés et formels (ex. : les mises à l'eau du Centre écologique Léopold-E.-Beaulieu et du pont à Patates) ne suffisent pas à accueillir l'ensemble des usagères et des usagers. Ainsi, plusieurs personnes s'improvisent d'autres accès aux berges, créant de nombreux sites informels problématiques pour la sécurité humaine et l'intégrité écologique des milieux naturels.
- Les services complémentaires sont en nombre limité pour répondre à l'achalandage (ex. : capacité des stationnements, absence de sanitaires, poubelles insuffisantes, etc.).

Portrait environnemental — Faits saillants et enjeux

- Les signes d'un vieillissement du lac sont toujours préoccupants (ex. : augmentation de la fréquence des épisodes de cyanobactéries, présence plus marquée d'espèces exotiques envahissantes dans les secteurs sensibles du lac (au nord et au sud)).
- Les sites de mise à l'eau informels situés dans une zone de conservation ou à proximité exercent des pressions sur ces milieux naturels d'intérêt écologique (ex. : piétinement de la végétation, accumulation de déchets, résidus de feu, etc.).
- Le manque de végétation des bandes riveraines ou le remplacement de celles-ci par des structures anthropisées comme des murets, des enrochements ou de la pelouse peuvent également être nuisibles à la santé des sols et à la qualité de l'eau.
- Des espèces exotiques envahissantes, comme le myriophylle à épis, sont présentes dans le lac et la rivière ainsi que sur les rives. Le secteur est également vulnérable à l'introduction de nouvelles espèces, puisque plusieurs usagères et usagers utilisent leurs embarcations personnelles sur d'autres plans d'eau pouvant être contaminés.
- Il y a un manque de connaissance et de sensibilisation des personnes qui fréquentent ces milieux concernant les pratiques respectueuses de l'environnement, comme l'interdiction de baignade, l'interdiction de nourrir les animaux et la nécessité de ne pas piétiner les berges.

Vision

Une vision de la pratique des activités récréatives dans le secteur a été établie à partir des recommandations et des rencontres réalisées.

Cette vision cherche à concilier les usages récréatifs pratiqués dans le bassin versant de la prise d'eau potable avec la protection de l'environnement. Elle vise ainsi à préserver les milieux naturels afin qu'ils continuent de fournir les services écologiques essentiels à une eau de qualité et en quantité, aujourd'hui et pour les générations futures ainsi qu'au maintien d'une riche biodiversité.



En 2035, les activités récréatives sur le lac et la rivière Saint-Charles se pratiquent dans un cadre délimité favorisant une approche responsable et concertée. Une gestion harmonisée dans le respect des écosystèmes est assurée pour une saine préservation de la ressource en eau pour les générations à venir. Ultiment, cet équilibre retrouvé pourra faire rayonner la Capitale et devenir un modèle de gestion inspirant pour d'autres municipalités.



Orientations

La Ville propose quatre grandes orientations pour appuyer la vision et s'attaquer aux différents enjeux identifiés.

ORIENTATION 1 | Aménager durablement les infrastructures d'accès et gérer l'achalandage

À l'origine de cette démarche, l'augmentation de l'achalandage observée dans le secteur est au cœur des réflexions. Un équilibre doit être atteint afin d'assurer une pratique des activités récréatives harmonieuse et sécuritaire, tout en assurant la protection de la principale source d'eau potable de la Ville.

ORIENTATION 2 | Éduquer et sensibiliser les usagères et les usagers aux privilèges associés à un usage récréatif dans un bassin versant de prise d'eau potable

Les usagères et les usagers devront contribuer à cet effort collectif. Pour y parvenir, une information juste sur l'état de la situation ainsi que sur les bonnes pratiques à adopter doit leur être transmise et promue.

ORIENTATION 3 | Mettre en place des mesures de protection des zones sensibles

En s'appuyant sur le principe de précaution, une gestion basée sur une connaissance approfondie des écosystèmes sera nécessaire, incluant des mesures de protection strictes des milieux les plus fragiles afin d'assurer le maintien de leurs fonctions écologiques.

ORIENTATION 4 | Devenir une communauté apprenante

Une expertise collective doit être développée dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan de gestion. Le partage des connaissances et la création d'un réseau collaboratif doivent permettre de mieux concilier la conservation, l'usage récréatif, le développement économique et le respect des milieux naturels pour les générations actuelles et futures.

Plan d'action 2026-2031

ORIENTATION 1 | Aménager durablement les infrastructures d'accès et gérer l'achalandage

Mesures		Échéancier
1.1	Adopter des principes directeurs d'aménagement pour l'encadrement des usages récréatifs.	
1.1.1	Élaborer un guide sur les principes directeurs d'aménagement pour l'encadrement des usages récréatifs	2026
1.1.2	Développer un calendrier de réalisation et une planification budgétaire.	2027
1.1.3	Réaliser les propositions sélectionnées.	2030
1.2	Comptabiliser les statistiques sur l'achalandage des différents accès officiels publics et privés.	
1.2.1	Élaborer une stratégie pour comptabiliser les statistiques sur le nombre d'usagères et d'usagers.	2026
1.2.2	Ajouter des compteurs infrarouges aux endroits nécessaires pour effectuer le décompte.	2027
1.2.3	Réaliser le décompte annuel des usagères et des usagers.	En continu
1.3	Évaluer la nécessité d'instaurer un système de contingentement des usagères et des usagers au lac en fonction de la capacité de support du site, tant sur les plans écologiques que de l'expérience (en fonction de 1.1.1 et 1.2.3).	2028

ORIENTATION 2 | Éduquer et sensibiliser les usagères et les usagers aux privilèges associés à un usage récréatif dans un bassin versant de prise d'eau potable

Mesures		Échéancier
2.1	Mettre en œuvre un plan de communication pour informer les usagères et les usagers de l'état de situation du lac Saint-Charles et pour favoriser l'adoption de bonnes pratiques au lac et sur la rivière.	
2.1.1	Élaborer le plan de communication.	2026
2.1.2	Mettre en œuvre le plan de communication.	En continu
2.2	Mettre en place des mesures pour encourager les bons comportements des usagères et des usagers ainsi que les bonnes pratiques des organisations offrant des services au lac et sur la rivière (ex. : code d'éthique, incitatifs, réglementation, subventions, etc.).	2027
2.3	Élaborer et maintenir à jour une carte de navigation durable identifiant les milieux sensibles du lac Saint-Charles.	2026

2.4	Octroyer un ou plusieurs mandats de sensibilisation et d'éducation à l'environnement auprès des différentes clientèles à un organisme du milieu (ex. : brigade nautique, journée de sensibilisation, etc.).	En continu
2.5	Favoriser la mobilisation citoyenne pour la protection de la source d'eau potable par divers moyens (ex. : corvées de nettoyage, regroupement de personnes ambassadrices, etc.).	En continu

ORIENTATION 3 | Mettre en place des mesures de protection des zones sensibles

Mesures		Échéancier
3.1	Poursuivre la gestion écologique des terrains de la Ville qui subissent les conséquences négatives de certaines activités récréatives.	
3.1.1	Bonifier le <i>programme de pérennité des milieux naturels</i> pour les terrains de la Ville entourant le lac et la rivière Saint-Charles.	En continu
3.1.2	Développer les indicateurs spécifiques à la gestion des milieux naturels dans le cadre des usages récréatifs.	2027
3.1.3	Caractériser les milieux naturels riverains du lac et de la rivière.	2027
3.1.4	Restaurer les milieux naturels dégradés par les activités récréatives.	2028
3.1.5	Limiter l'accès des usagères et des usagers aux milieux naturels sensibles.	2028
3.1.6	Mettre en place des mesures pour protéger la faune et son habitat.	2028
3.2	Installer une station de lavage des embarcations à la mise à l'eau du Centre écologique Léopold-E.-Beaulieu afin de limiter l'introduction d'espèces exotiques envahissantes.	2027
3.3	Baliser la navigation pour favoriser les bons comportements des usagères et des usagers.	
3.3.1	Baliser la navigation pour identifier les secteurs où l'on retrouve du myriophylle à épis.	2026
3.3.2	Baliser la navigation pour protéger les zones sensibles.	2027
3.4	Poursuivre les efforts de surveillance des véhicules hors route circulant en dehors des sentiers balisés.	En continu
3.5	Évaluer les activités récréatives autorisées sur les plans d'eau et les affluents du bassin de prise d'eau dans le cadre de la révision du R.A.V.Q. 266.	2027

ORIENTATION 4 | Devenir une communauté apprenante

Mesures		Échéancier
4.1	Favoriser l'engagement des citoyennes et citoyens envers la préservation du territoire visé par le plan de gestion en évaluant différentes actions de visibilité.	2028
4.2	Développer des liens et du réseautage avec des institutions et des organismes confrontés à des enjeux similaires, afin d'échanger et de construire des ressources et des modèles de gestion innovants favorisant la saine cohabitation entre les usages récréatifs et la protection des ressources en eau.	2027
4.3	Créer un laboratoire de recherche pour identifier l'impact des usages récréatifs sur la qualité de l'eau d'une source d'eau potable, mesurer l'effet des mesures mises en place et les résultats liés à la transformation sociale souhaitée en faveur de pratiques plus responsables (ex. : maillage avec des programmes d'études spécialisés, projets éducatifs et de science citoyenne dans le bassin, projets vitrines, projets pilotes, etc.).	2028
4.4	Mettre en place un mécanisme d'évaluation continue pour mesurer la performance des actions, l'intégration des nouvelles pratiques et leur impact sur la gestion de l'eau (adaptabilité, résultats sur le terrain) (ex. : retombées des activités de sensibilisation, etc.).	2027

Suivi de la mise en œuvre

Pour assurer la mise en œuvre des mesures proposées au plan d'action, la Ville de Québec, en tant qu'organisation centrale disposant des compétences nécessaires pour intervenir sur plusieurs volets, assurera le leadership et s'appuiera sur la collaboration de ses nombreux partenaires ainsi que de la population. Un processus interne de gouvernance a été établi et regroupe les différents services impliqués, soit le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, le Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement ainsi que la prévention et la qualité du milieu (regroupant la Section de la foresterie urbaine et la Division de la prévention et contrôle environnemental).

Dans un souci de transparence et afin de maintenir un canal de discussion avec les usagères et les usagers ainsi que l'ensemble des parties prenantes, la Ville prévoit mettre en place un suivi sous la forme d'une activité annuelle de participation publique. Cette activité permettra de présenter l'état d'avancement de la mise en œuvre et de recueillir les commentaires des différentes parties prenantes sur l'évolution de la situation.

Un équilibre à atteindre

Le *plan de gestion des usages récréatifs du lac Saint-Charles* vise à concilier la pratique d'activités récréatives, la protection de notre principale source d'eau potable et la quiétude de ce site naturel d'exception.

L'état du lac Saint-Charles demeure toujours préoccupant et l'augmentation de l'achalandage liée aux activités récréatives des dernières années peut exercer une pression supplémentaire si ces usages ne sont pas encadrés. Les orientations de ce plan permettront d'atteindre un équilibre entre la pratique des activités récréatives et le maintien des services écologiques essentiels que nous procurent ces milieux naturels. La pratique d'activités récréatives dans notre bassin de prise d'eau constitue un privilège que nous souhaitons préserver pour les générations futures.

